

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2011

CONVOCATION du 29 octobre 2011

COMPTE-RENDU AFFICHE le 15 novembre 2011

Le trois novembre deux mille onze, à vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

ETAIENT PRESENTS: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. PONGE Pascal. M. BEAUGRAND Patrick. M. HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

ETAIT ABSENTE : Mme CARON Elisabeth, excusée, qui donne pouvoir à Madame Sylvie ANGOT

Monsieur Laurent DOMINGUES s'est proposé pour être secrétaire de séance et a été élu **secrétaire de séance** par le Conseil Municipal.

LA SEANCE EST OUVERTE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 août 2011 :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 29 août 2011.

M. Martin Catonnet demande des précisions sur l'unanimité d'une intention prise lors du C.M. du 4 juillet (achat de la maison « Cauvin »). Il demande par ailleurs de faire attention à la chronologie des mails envoyés et fait remarquer que Monsieur le Maire lui avait déjà adressé un 1^{er} mail en date du 5/09, reprenant ses remarques, avant l'envoi issu de la mairie du 6/09 qualifié de « loupé ».

Monsieur le Maire précise que la quasi-totalité de ses courriers et emails en tant que maire sont mis en page et adressés par le secrétariat soit à partir de la boîte « mairie » soit à partir de sa boîte personnelle, suivant les destinataires, comme cela a été le cas pour l'envoi trop « rapide » du dernier compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

ACQUISITION AMIABLE DE LA ARCELLE A 410 AU MARAIS : AUTORISATION D'ACQUERIR ET DE SIGNER L'ACTE TRANSLATIF ET SES SUITES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu le 06 octobre 2011 un courrier de Maître Jean-François LECOMTE, notaire à CORBIE qui a été chargé par Madame DECAMP Marcelle de la vente de la parcelle A410 lieudit « Sous les Rigoles » d'une contenance de 255 m² moyennant la somme de 110 €.

Monsieur le Maire présente le plan cadastral de ce secteur qui fait apparaître que la parcelle A 410 jouxte les propriétés communales près du plus petit des étangs communaux. Cette parcelle est accessible par le chemin des Al'Ouèdes. Il expose au Conseil Municipal que la Collectivité aurait à acquérir ce bien, considérant sa situation.

M. Ponge précise qu'il eût souhaité être prévenu, avant l'ordre du jour, de l'éventualité de cette transaction, eu égard à ses fonctions de maire adjoint en charge des marais communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de à l'unanimité:

- **approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **procéder à l'acquisition la parcelle A 410 d'une contenance de 255 m² au prix fixé de 110 €.**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune l'acte translatif et ses suites**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction**
- **s'engager à prendre en charge l'ensemble des frais nécessaires à cette transaction.**

**ASSURANCE DE LA PROPRIETE 16 RUE D'EN HAUT :
AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT D'ASSURANCE
MULTIRISQUES –PROPRIETAIRE NON OCCUPANT-**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la délibération du 29 août 2011, Madame RUIN, notaire à Boves, prépare l'acte de transfert de propriété de la maison d'habitation sise au 16, rue d'en Haut. La signature devrait intervenir au cours de ce mois avec la vingtaine d'héritiers de la famille CAUVIN. Il convient donc d'assurer ce nouveau patrimoine communal. Pour cela, il a sollicité l'assureur de la Commune, les assurances mutuelles de Picardie qui propose un contrat multirisques en qualité de propriétaire pour un montant annuel de 170,24 €, couvrant à la fois la maison mais aussi les dépendances. Bien entendu, l'assurance sera déclenchée le jour de la signature et payée au prorata temporis jusqu'à l'échéance fixée au 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- ☉ **d'approuver à la majorité (MM Catonnet, Ponge, Fournet et Fauvet s'abstiennent) l'exposé de Monsieur le Maire**
- ☉ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat multirisques proposé moyennant une prime annuelle de 170.24 €**

**DYSFONCTIONNEMENT DE DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT
INDIVIDUEL : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION
D'INDEMNISATION PAR L'ASSURANCE DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que plusieurs dispositifs d'assainissement individuel des logements locatifs ont présenté des difficultés de fonctionnement, canalisations bouchées, épandage inexistant et donc troubles de jouissance. Une déclaration de sinistres a été faite au titre de la garantie décennale. Des experts ont été missionnés et il a été diagnostiqué que le sol d'accueil des fosses sceptiques n'avait pas été préparé dans les règles de l'art par l'entreprise DTP titulaire du marché. D'autre part les raccordements entre les divers éléments des fosses sceptiques n'avaient pas été réalisés selon les prescriptions des fournisseurs. La responsabilité de l'entreprise DTP a été reconnue et l'assurance invitée à réparer financièrement les dommages subis par la Commune de Glisy. L'assurance de la partie adverse propose une indemnisation de 29.606,43 €, comprenant le remboursement des sommes engagées par la Commune pour la remise en fonctionnement des fosses sceptiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la présente indemnisation qui sera imputée au compte 778 « produits exceptionnels ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter l'indemnité de 29.606,43 € versée par l'assurance de la partie adverse.

RESTAURATION DES BERGES DE L'ETANG A TRUITES : RAPPORT DE LA CAO ; AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'assemblée l'a autorisé par décision du 04 juillet 2011 à lancer un appel d'offres pour sélectionner l'entreprise qui sera chargée de la restauration des berges de l'étang à truites. Les travaux forment un lot unique.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une 1^{ère} fois le 03 octobre 2011 pour procéder à l'ouverture des plis et une seconde fois, le 14 octobre 2011, pour entendre le rapport dressé par Monsieur Jean-Luc FAUVET, conseiller technique de la Municipalité pour cette opération, à qui Monsieur le Maire donne la parole.

Monsieur FAUVET présente les résultats de la consultation qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit, au niveau des montants:

Nom de l'entreprise	Montant HT des prestations	Montant TTC
Estimation des travaux		
REKET TP	21.132,00 €	25.273,87 €
SAVREUX TP	9.345,00 €	11.176,62 €

A partir des critères de sélection (prix 60%, dossier technique 30%, délai d'exécution 10%) prévus au règlement de la consultation, le classement final est le suivant :

Nom de l'entreprise	prix	dossier technique	délai d'exécution	Note définitive
REKET TP	0	30	5	35
SAVREUX TP	60	10	5	75

En conséquence, la Commission d'appel d'offres qui est souveraine a décidé de retenir :

- ✓ l'entreprise SAVREUX TP et de lui attribuer le marché pour l'exécution du programme de restauration des berges de l'étang à truites un montant global de 11.176,62 €.

A l'issue de l'ouverture des plis et de l'examen des offres, quelques précisions ont été sollicitées par Monsieur FAUVET auprès de l'entreprise SAVREUX. Les réponses et précisions apportées sont satisfaisantes au regard des travaux à effectuer et Monsieur FAUVET propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché des travaux et tout document nécessaire à leur exécution.

M. Fournet attire l'attention sur le problème d'oxygénation de ce petit étang. Il avait été précédemment évoqué la possibilité de rétablir les connexions hydrauliques. Il soumet aussi l'idée de la création de puits artésiens pour mieux oxygéner l'eau.

M Fauvet lui répond que ceci pourrait être envisagé à l'occasion d'une deuxième tranche de travaux d'aménagement de l'étang.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur FAUVET, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-approuve l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint,
-autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et tout document nécessaire à l'exécution du programme de restauration des berges de l'étang à truites avec l'entreprise SAVREUX TP pour un montant TTC de 11.176,62 €.**

20h48 arrivée de M. Tony Huchin

BULLETIN MUNICIPAL : AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC M.CANTU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Communication souhaite reconduire pour la 3^{ème} année le graphiste professionnel afin de finaliser le bulletin municipal de fin d'année. Pour ce faire, elle a recontacté Monsieur CANTU, travailleur indépendant. Il a été demandé à Monsieur CANTU de refaire des propositions sur la couverture du bulletin, l'éditorial et deux autres pages. Ces documents ont été présentés à la Commission lors de la réunion du 17 octobre dernier. Ainsi, il a été demandé à Monsieur CANTU de faire une proposition de contrat dont lecture est donnée en séance. Il en ressort que Monsieur CANTU mettra à disposition de l'imprimeur sur son site les fichiers nécessaires à l'impression du bulletin après validation par la commission locale. En contrepartie, il percevra une somme de 1.000 € HT sur production d'une facture à son entête.

La maquette du journal sera mise à la disposition des membres du conseil municipal avant le tirage et chacun pourra - dans des délais compatibles avec les contraintes de l'impression- faire parvenir ses remarques sur les articles proposés. La commission communication se réunira pour examiner ces remarques éventuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur CANTU le contrat de prestations de services proposé**
- **de voter les crédits nécessaires au paiement de la dépense.**

ECLAIRAGE PUBLIC RUE FRANCIS DESAVOIS : REPLACEMENT DES CANDELABRES : APPROBATION DU DOSSIER ; DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER A LA FDE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération départementale de l'Energie de la Somme relatif au remplacement des 3 candélabres rue Francis Desavois. Les candélabres qui sont équipés de ballons fluorescents ne sont plus conformes aux normes actuelles. Monsieur le Maire a demandé à la FDE de prévoir des dispositifs sur chaque nouvelle installation qui permettront de diminuer l'intensité lumineuse à partir de 23 heures par exemple jusqu'à 05 heures et participer ainsi aux économies d'énergie.

Il propose aux Membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 8.968,27 € TTC et de solliciter une participation financière de la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme. Le plan de financement est donc établi de la manière suivante :

-fonds de concours de la FDE 80	20 % x 7.498,55 €	1.499,71 €
-participation de la Commune de Glisy		5.998,84 €
-TVA		1.469,72 €
TOTAL TTC		8.968,27 €

M. Catonnet est contre le fait de demander une subvention auprès du département, la commune pouvant payer les travaux dont il est question sur ses fonds propres. Il regrette de ne pas être mis au courant de ces travaux en tant que délégué au SIER, en conclut donc que sa délégation n'est pas reconnue malgré ses présences aux réunions et indique donc qu'il ne veut plus représenter la commune auprès de ce syndicat.

Monsieur le Maire rappelle que le remplacement des candélabres ainsi que le programme d'économie d'énergie pour l'éclairage public font partie du budget 2011, voté

par le Conseil Municipal. L'information sur le programme d'économie d'énergie engagée par la FDE a été donnée lors d'un précédent Conseil Municipal par l'un de nos délégués à la FDE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver à la majorité (M.Catonnet vote contre) l'exposé de Monsieur le Maire**
- **D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme**
- **De solliciter la participation financière de la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme**
- **D'accepter la participation financière de la Commune estimée à 7.468,56 €, y compris la TVA.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au remplacement des 3 candélabres de la rue Francis Desavois, y compris la convention n°09-0191EP entre la FDE et la Commune de GLISY.**

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE DES SARMENTS : EXAMEN DE LA REPOSE DE PICARDIE MARITIME HABITAT (SIP) ET DECISION.

Monsieur le Maire fait le point sur le projet d'aménagement des parcelles de terrain à bâtir entre le lotissement privé rue des Sarments et la propriété de Madame Décamp. La Commune qui est propriétaire du sol depuis 2008 a indemnisé l'exploitant en place et les terrains sont maintenant disponibles. Amiens Métropole doit réaliser dans les prochaines semaines l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement conformément à la commande autorisée par le Conseil Municipal par délibération en date du .09 septembre 2010.

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante a validé la construction de quatre logements locatifs au sud des terrains à aménager après que l'Architecte ait pris en compte les observations formulées par certains élus. Pour ce qui concerne les parcelles en accession, Monsieur le Maire a demandé à Picardie Maritime Habitat de confirmer par écrit les modalités d'intervention. Il donne lecture du courriel qu'il a reçu du directeur de cette société. (modalités validées lors du Conseil d'Administration du 11/10/2011).

Modalités sur le projet technique :

- réalisation de 5 logements individuels regroupés par 3 et 2. Séparation des maisons par le garage
- le type des maisons ne sera que du type 4 d'une surface d'environ 85 m²
- chaque parcelle sera bornée avant l'achat

Modalités financières : (qui seront fixées définitivement après les résultats de l'appel d'offres des VRD)

- Pour PHM :
 - pas de frais de communication ni de frais financiers dans notre simulation
 - marge retenue de 1% (pas d'opération en pertes)
- Pour la commune de Glisy
 - Sur le prix initial de 183 k€, remise de l'ordre de 5.000 € par logt
 - Proposition de Picardie Habitat Maritime :
 - Soit un achat du terrain (à répartir par parcelle) de 159.250 € HT + TVA

- Soit la réalisation par la Commune de Glisy des réseaux jusqu'au pied de l'immeuble +enrobé sur les voies de garage et dans ce cas un achat au prix initial proposé de 183 k€ TTC

Agrément des futurs acquéreurs :

Comme prévu dans notre règlement intérieur, le maire de la commune ou son représentant est membre de la commission d'agrément qui établit la liste des clients retenus.

Le client bénéficiera de toutes les modalités prévues au contrat PSLA avec garantie de rachat et de relogement. Le projet du client sera étudié par le partenaire financier qui délivrera une attestation et pourra bénéficier du financement à taux négocié par PMH sur toute la durée de son emprunt.

Monsieur le Maire précise que le projet proposé ne correspond pas à la demande formulée –réalisation de cinq logements au lieu de quatre, construction en bandes. Il entrevoit deux possibilités :

- Acceptation de la proposition de Picardie Maritime Habitat
- Vente de parcelles équipées libres de construction (mais avec un cahier des charges précis) à des jeunes originaires de Glisy dans le cadre d'une première accession. Cette proposition permet de réaliser une vente au fur et à mesure des candidatures recevables.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la suite à donner à ce programme d'habitat.

M Catonnet demande à quel stade se situe le dossier des 4 futures maisons en location, lié avec ce dossier.

Monsieur le Maire indique que pour l'instant rien n'a été payé à l'architecte, que toutes les phases ESQ, APS et APD, correspondant au contrat de MOE, ont été reçues. La phase PC est en cours et qu'un avenant au contrat de MOE sera nécessaire pour reprendre les 4 parcelles mises en vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'abandonner la proposition de PMH (PSLA) et de vendre les parcelles libres de constructeur mais avec un cahier des charges précis et après sollicitation d'un juriste pour établir les critères d'attribution de ces parcelles.

22h51 départ de Mme Angot

INFORMATIONS DU MAIRE :

- **Incidence de la réforme des retraites sur le contrat collectif d'assurance des risques statutaires du personnel communal :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Président du Centre de Gestion qui informe que le consortium « Générali-Dexia » a décidé d'augmenter au 1^{er} janvier 2012 les taux d'assurance consécutivement à l'allongement de la durée de cotisations pour l'obtention d'une pension de retraite.
- **Incidence de la baisse du taux de cotisations au CNFPT sur l'offre de formation :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le gouvernement a décidé de baisser le taux de cotisations au CNFPT (0.9% au lieu d'1%) au 1^{er} janvier 2012. Cette diminution aura des conséquences négatives sur l'offre de formation du CNFPT vers les personnels des collectivités territoriales.

- **Remerciements de l'Aéro-Club d'Amiens-Glisy pour la subvention 2012 :**
Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements qu'il a reçue du Président de l'Aéro-Club d'Amiens-Glisy.
- **Mise en place d'une péréquation des ressources fiscales en 2012 :**
Elle sera établie pour tout le territoire à savoir Amiens Métropole et les communes
 - Prélèvement sur les ressources (dotations exclues) à priori 700 000€ pour 2012 pour Amiens Métropole + communes
 - Reversement sur l'ensemble des ressources, le territoire ne devrait pas être trop touché car son potentiel fiscal est faible
- **Intervention du Maire pour circulation dangereuse :**
Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a saisi Monsieur le Préfet de Région pour les regroupements de motards dans le Pôle Jules Verne en lui demandant d'interdire ces manifestations qui troublent l'ordre public et présentent un danger tant pour les participants que les passants.
- **Présentation de manifestations culturelles de fin d'année à l'Espace St Exupéry par Madame Roselyne Hémart :**

« Il semble très important de parler du fonctionnement des activités culturelles du village avec l'écoute de tout le conseil municipal.

La salle d'Arts rue du Vert Bout fonctionne directement en tant qu'action communale. Roselyne Hémart accueille dans cette salle différents artistes au rythme environ d'un par mois hors vacances scolaires.

Le vernissage permet de donner un coup d'œil intéressant sur la commune et actuellement de plus en plus de plasticiens ou personnes intéressées par l'art en général y viennent.

Chaque exposition est l'occasion d'un travail auprès des scolaires et du CCAS lorsque c'est possible.

Le fonctionnement de l'Espace St Exupéry demande la coordination des activités de tous « Glisy-village », Amiens Métropole, les associations d'Amiens Métropole. Il faut que chacun puisse proposer et demander l'utilisation de la salle qui est actuellement donné au chargé de mission Bruno Caudelle pour Amiens Métropole, Jean Noyelle étant le vice président du secteur Est Amiens métropole et Roselyne Hémart pour le conseil municipal. »

Un débat assez long s'en suit sur le fonctionnement de la salle, son coût en entretien. Il s'avère qu'il n'y a pas de budget correspondant aux dépenses en personnel communal de Glisy intervenant pour l'entretien et les organisations. Seuls sont budgétés les consommables et les achats de spectacle.

M. Catonnet demande à combien s'élèvent les charges de personnel déjà engagées.

Interruption de séance.

M Penaud indique que ces charges sont enregistrées et facturées à la Métropole pour actuellement un montant de l'ordre de 5 000 €.

Reprise de la séance

M Catonnet s'étonne qu'aucune convention n'existe avec la Métropole et qu'aucune délibération n'ait été prise en face de ces dépenses.

Monsieur Jean-Luc Fauvet se propose d'en parler lors d'une réunion Amiens métropole lundi soir. Monsieur le Maire va renouveler ses demandes auprès d'Alain David sur l'avancement du règlement de la salle, l'embauche d'un régisseur, la mission de Bruno Caudelle...

- ***Questions posées par Monsieur Ponge :***

M. Ponge demande à Monsieur le Maire que M. Huchin assiste à la réunion du 14 novembre prochain concernant le projet de création d'un lieu de vie intergénérationnel, en tant que suppléant du RAM.

Monsieur le Maire n'y voit pas de problème.

M. Ponge demande à Monsieur le Maire que les places des manifestations sportives (foot et autres), offertes à la Commune soient proposées aux habitants.

Monsieur le Maire : « certains en profitent, par contre si vous connaissez des personnes qui désirent en avoir dans votre entourage, il faut me le dire, mais c'est difficile de satisfaire tout le monde ».

A 23 heures 10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.